

Bilan de la participation du public à l'élaboration des secteurs d'information sur les sols dans le département de la Côte-d'Or

L'arrêté n° 1049 portant création des secteurs d'information sur les sols dans le département de la Côte-d'Or a été pris le 15 octobre 2020. Comme le prévoit l'article R. 125-44 du Code de l'environnement, la participation du public à l'élaboration de ces secteurs d'information sur les sols a été organisée et comme le prévoit l'article L. 123-19-1 du même code, un bilan de cette participation doit être dressé et diffusé au public. C'est l'objet du présent rapport.

1- Présentation des Secteurs d'Information sur les Sols

Les SIS recensent des terrains où la connaissance des pollutions des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la sécurité publiques et l'environnement.

L'élaboration des SIS a été introduite par la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR).

1.1- Élaboration des secteurs d'information sur les sols

Elle s'est déclinée en plusieurs étapes :

- pour les services de l'État, inventaire des projets de SIS ; puis, pour chacun, réalisation d'un dossier comprenant une représentation cartographique, à l'échelle cadastrale, de la localisation et de l'emprise des terrains concernés, et une note présentant les informations détenues par l'État sur la pollution des sols au droit de ces terrains ;
- prise par le préfet de l'arrêté n° 21-2018-10-26-006 daté du 26 octobre 2018 listant ces projets de SIS ;
- sur la base des projets de SIS arrêtés et des dossiers réalisés pour chacun :
 - consultation pendant 6 mois, du 26 octobre 2018 au 25 avril 2019, des maires des communes et des présidents des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont les territoires sont l'assiette de parcelles dans l'emprise de projets de SIS ;
 - information des propriétaires et copropriétaires des parcelles, ou de biens immobiliers situés sur ces parcelles, situées dans l'emprise d'un projet de SIS, par courrier postal simple ;
 - organisation, sur une période de deux mois, de la participation par voie électronique du public à l'élaboration des SIS.

1.2- Conséquences du classement

Le classement d'un terrain en SIS a des conséquences en urbanisme, en application du droit des sols et sur l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques naturels et technologiques majeurs.

En urbanisme : chaque SIS sur le territoire concerné sera annexé à la carte communale ou au plan local d'urbanisme.

Concernant l'information des acquéreurs et des locataires : l'arrêté préfectoral, relatif à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs devant être délivrée aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers dans le département, sera actualisé, pour intégrer la liste des communes comprenant des SIS, avec précision des parcelles concernées. Cela aura pour effet que tout nouveau locataire ou acquéreur d'un terrain situé en SIS sera informé de son classement en SIS.

En application du droit des sols : pour les projets de lotissement ou de construction sujets à permis, la demande devra contenir une attestation, délivrée par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, garantissant la réalisation d'une étude de sol et sa prise en compte dans la conception du projet pour assurer la compatibilité entre l'usage futur prévu et l'état des sols.

Diffusion : les SIS sont publiés et consultables par le public sur le site <http://www.georisques.gouv.fr/>.

2- Liste des SIS classés

	Identifiant SIS	Commune	Dénomination SIS
1	21SIS05407	Dijon	Ecole primaire privée La Sainte Famille
2	21SIS05409	Dijon	Cité scolaire Saint-Joseph
3	21SIS05413	Dijon	Ecole maternelle publique Petit Citeaux
4	21SIS05414	Dijon	Halte Garderie du Petit Citeaux
5	21SIS05415	Selongey	SEB – Décharge de la Gare
6	21SIS05416	Beaune	TPC Beaune
7	21SIS05417	Merceuil	Station service TOTAL Beaune-Merceuil
8	21SIS05418	Talant	Station service AGIP/ENI
9	21SIS05477	Beaune	Ancienne usine à gaz
10	21SIS05478	Châtillon-sur-Seine	Ancienne usine à gaz
11	21SIS05525	Dijon	Ancienne usine à gaz
12	21SIS05736	Quetigny	BOURGOGNE DECAPAGE
13	21SIS05737	Montbard	VM Tubes (Ex-VALTUBES) ancienne usine
14	21SIS05738	Dijon	INITIAL BTB
15	21SIS05739	Seurre	TPC
16	21SIS05742	Dijon	BOLLORE ENERGIE SA
17	21SIS05765	Plombières-lès-Dijon	PORT DU CANAL (Mobil Oil)
18	21SIS05808	Selongey	SEB (usine du Tremoloi)
19	21SIS05840	Neuilly-les-Dijon	DEA de Dijon K2
20	21SIS05846	Longvic	DEA de Dijon K1

3- Bilan de la participation du public

3.1- Organisation

La participation du public a été organisée conformément aux articles L. 120-1, L. 123-19 et R. 125-44 du Code de l'environnement. Mise en œuvre par voie électronique, à l'aide du logiciel Limesurvey, d'enquête statistique, de sondage et de création de formulaires en ligne, elle a eu lieu du 23 décembre 2019 au 22 février 2020, donc pendant 2 mois, mise en ligne sur le site internet de la préfecture.

Pendant cette période, l'ensemble des extractions des dossiers de projets de SIS a été mis à disposition, accessible également depuis le site internet de la préfecture.

Les observations formulées ont été enregistrées directement par le logiciel Limesurvey. En cas de besoin, le questionnaire permettait également à leurs auteurs de transmettre des documents au format électronique.

Pour quelques situations qui l'exigeaient, telles que fichiers trop volumineux, cas complexes... la possibilité a été donnée, par transmission d'une adresse de courriel ou d'un numéro de téléphone, de pouvoir échanger directement avec les services de l'État en charge du pilotage de l'élaboration des SIS.

3.2- Questionnaire

Son contenu est reproduit ci-dessous.

1.1- Nom (facultatif)

1.2- Prénom (facultatif)

2.1- Coordonnées de votre commune de résidence (Code postal)

2.2- Coordonnées de votre commune de résidence (Commune)

2.3- Coordonnées de votre commune de résidence (Pays)

3- Veuillez choisir le code du projet de SIS pour lequel vous souhaitez faire des observations [*Menu déroulant*]

4- Avez-vous été destinataire d'un courrier vous identifiant comme propriétaire d'un terrain ou d'un bien immobilier situé dans l'emprise du SIS ?

4.1- Merci d'indiquer vos coordonnées telles qu'elles apparaissent dans le courrier d'information [*4-oui*]

4.2- Êtes-vous toujours propriétaire sur l'ensemble des parcelles identifiées dans le courrier ?

4.2.1- Merci d'indiquer précisément la ou les parcelles concernées et les coordonnées du nouveau ou des nouveaux propriétaires. [*4.2-non*]

4.3- Selon vous, les références de certaines parcelles cadastrales doivent-elles être mises à jour ?

4.3.1- Merci d'indiquer les références des anciennes parcelles cadastrales et les références des parcelles cadastrales qui les remplacent (exemple de référence de parcelle cadastrale : AD 0154). [*4.3-oui*]

5- Concernant les pollutions des sols mentionnées dans le descriptif du projet de SIS, avez-vous des informations (études, etc.) à apporter de nature à modifier le projet de SIS (ajout ou suppression de terrains, autres pollutions, etc.) ?

5.1- Merci de détailler en quelques lignes ces informations [*5-oui*]

5.2- Merci de joindre tout document justifiant vos observations - taille maximale autorisée 1 Mo par fichier
Types de fichiers autorisés : png, gif, docx, xls, odt, ods, jpg, pdf
Si aucun document n'est joint, vos observations ne seront pas prises en compte.
Si vous n'arrivez pas à joindre un fichier, merci de l'indiquer dans les commentaires à ajouter en précisant votre adresse mél. [*5-oui*]

6- Avez-vous d'autres commentaires à ajouter ?

Les observations étaient donc particulièrement attendues sur :

- des modifications de parcelles cadastrales ;
- des changements de propriétaires qui ont conduit à envoyer des courriers d'informations aux nouveaux propriétaires identifiés ;
- l'état de la pollution des sites.

Si besoin, la dernière question offrait la possibilité de formuler des observations d'autre nature.

3.3- Bilan de la participation du public

Les retours formulés dans le cadre de la participation du public ont été pris en compte quand cela était pertinent :

- ceux se rapportant à des modifications au cadastre de parcelles ou à des changements de propriétaires l'ont été systématiquement ;
- quand ils avaient pour objet la pollution des sols, ils devaient s'appuyer sur des documents nécessairement joints, tels que diagnostics ou rapports de fin de travaux. Cela a pu conduire à modifier le dossier SIS, ne pas procéder au classement d'un projet de SIS, etc.

Le bilan de la participation du public est synthétisé ci-dessous :

Code SIS	Nom du SIS	Commune	Nature de l'observation	Propriétaire	Action des services de l'Etat
21SIS05418	ENI	Talant	Information relative à la pollution	Oui	Modification du dossier SIS
21SIS05477	Ancienne usine à gaz	Beaune	Changement de propriétaires	Oui	Envoi d'un courrier au nouveau propriétaire
21SIS05736	Bourgogne Décapage	Quetigny	Changement de propriétaires	Oui	Envoi d'un courrier au nouveau propriétaire
21SIS05739	TPC	Seurre	Changement de propriétaires	Oui	Envoi d'un courrier au nouveau propriétaire
21SIS05765	Port du canal – Mobil Oil	Plombière-lès-Dijon	Changement de propriétaires	Oui	Propriétaire déjà informé pour une autre parcelle
21SIS05765	Port du canal – Mobil Oil	Plombière-lès-Dijon	Changement de propriétaires	Oui	Propriétaire déjà informé pour une autre parcelle
21SIS05840	DEA de Dijon K2	Neuilly-lès-Dijon	Changement du parcellaire	Oui	Modification du dossier SIS
21SIS05846	DEA de Dijon K1	Longvic	Changement du parcellaire	Oui	Modification du dossier SIS

4- Conclusion

En considérant les actions mises en œuvres telles que rapportées dans ce rapport, ainsi que sa publication prochaine sur le site internet de la préfecture, la participation du public sera effectuée conformément à ce que disposent les articles L. 120-1, L. 123-19-1 et R. 125-44 du Code de l'environnement.

Le 15 octobre 2020

LE PREFET

Pour le Préfet et par délégation

Le Secrétaire Général,

SIGNE

Christophe MAROT